Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260609-20260305-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **KERGRIST MOELOU**
Délibération 2026-030

Séance du 09 juin 2026
L'an deux mil vingt-six le 9 juin à dix-huit -heures trente

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, DIJOUX Ketty, POTELLE Marc, MARY Eliane, MAUFFRAY Pierrick, JEGOU Michel, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, GÉRARD Steven.
Mme DIJOUX Ketty a été nommée secrétaire

Etaient absents : TRUTET Marie a donné procuration à POTELLE Marc, MAUFFRAY Florence a donné procuration à ANDRE Mélinda

Date de convocation 01/06/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 16/06/2026
Et Publication le 16/06/2026

2026-030-7.5 Demande de subvention auprès de la Région Bretagne au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » pour la rénovation énergétique de l'école

Le Conseil municipal de Kergrist-Moëlou
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le dispositif régional « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » visant à accompagner les projets favorisant les transitions écologiques, l'amélioration de l'habitat et l'accès aux services de proximité ;
Considérant la nécessité d'engager des travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment communal d'école afin de réduire les consommations énergétiques, améliorer le confort des usagers et diminuer l'empreinte carbone de l'équipement ;
Considérant que les travaux envisagés comprennent notamment :

- l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment ;
- le remplacement des menuiseries extérieures ;
- l'amélioration du système de chauffage ;
- [installation d'une pompe à chaleur / chaudière bois / panneaux photovoltaïques] ;
- tout autre aménagement concourant à la performance énergétique du bâtiment ;

Considérant que ce projet répond aux critères du dispositif régional « Bien vivre partout en Bretagne » ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260609-20260305-DE

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le projet de rénovation énergétique du bâtiment communal de l'école.

Article 2 :

De solliciter auprès de la Région Bretagne une subvention au titre du dispositif **« Bien vivre partout en Bretagne »**.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de financement et à signer tout document nécessaire à son instruction et à son exécution.

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
DIJOUX Ketty

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire
QUEMENER Jérémy

MAIRIE DE KERGRIST MOELOU